

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE L'UNESCO (AAFU)

Assemblée générale ordinaire

Trentième session ordinaire, 17 mai 2022

(salle IX et en mode hybride)

Projet de compte-rendu

Président :	Jacques Rao
Vice-président :	Pierre Sayour
Rapporteur :	Georges Poussin

Point 1 : Ouverture de la session par le Président

Le quorum n'étant pas atteint à 14 h 30, Georges Kutukdjian, Président de l'AAFU, suspend l'ouverture de la séance pour dix minutes.

Dans l'intervalle, il appelle l'attention de l'assistance sur quatre éléments importants :

1° Le certificat du droit à pensions (CE) de la Caisse des pensions que chacun a reçu ou va recevoir sous la forme papier, doit être absolument signé, daté et renvoyé rapidement pour ne pas courir le risque d'être privé de la pension. A présent ce certificat annuel peut être numérisé (DCE) pour réduire les coûts de gestion comme demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut suivre les instructions sur le site de la Caisse. Le cas échéant, l'AAFU peut apporter son aide.

2° La lettre annuelle de la Caisse des pensions qui sera expédiée au mois de juin contiendra des informations capitales. En cas de questions, l'AFFU pourra être interrogée par courrier.

3° L'utilité de souscrire à une assurance complémentaire pour compléter le remboursement des frais médicaux par la CAM, peut être très appréciable en cas de factures lourdes.

4° L'intérêt de consulter fréquemment le site Internet de l'AFFU qui est régulièrement mis à jour.

Le Président de l'AAFU, déclare ouverte la trentième session de l'Assemblée générale ordinaire.

Point 2 : Élection du Bureau de l'Assemblée générale

Le Président de l'AAFU présente les candidats : Jacques Rao comme Président, Pierre Sayour comme Vice-Président et Georges Poussin comme Rapporteur. Les trois candidats sont élus à l'unanimité, par acclamation.

Georges Kutukdjian passe la présidence à Jacques Rao.

Celui-ci souligne le caractère symbolique du moment : l'AAFU vient d'atteindre son trentième anniversaire et l'UNESCO son soixante-quinzième – ce qui a donné lieu à une cérémonie très émouvante. 2022 marque aussi le demi-siècle de la Convention du patrimoine mondial et du

Programme MAB entre autres évènements. Il se réjouit que l'Assemblée générale puisse de nouveau se tenir en présentiel tout en permettant à ceux qui ne peuvent être à Paris de participer en mode virtuel, parfois de très loin. Il exprime une pensée toute particulière à l'égard des collègues décédés depuis la dernière Assemblée générale et adresse, au nom de tous, sa sympathie aux familles des défunts.

Point 3 : Allocution de la Directrice générale ou de son Représentant

La Directrice générale, Mme Audrey Azoulay, est représentée par le Directeur général adjoint, M. Xing Qu, qui participe pour la quatrième fois aux travaux de l'AAFU.

M. Xing Qu déclare qu'il a toujours un grand plaisir à se retrouver devant les anciens fonctionnaires à qui l'UNESCO doit d'être ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Il cite Edgard Morin qui a dit : « *Etre humaniste c'est ressentir au plus profond de soi que chacun d'entre nous est un moment éphémère et une extraordinaire aventure* ». A ce compte-là, les fonctionnaires internationaux sont les plus formidables des humanistes, eux qui se passent le flambeau de générations en générations pour mener cette aventure de paix qui est la nôtre. C'est-à-dire pour mener à bien un mandat qui n'a pas changé depuis notre création : bâtir la paix par la culture et le dialogue entre les peuples. Mais un mandat qui répond à des défis sans cesse renouvelés qui requièrent toute notre expertise et expérience collectives. A cet égard, votre engagement pour l'UNESCO, même après votre départ n'a jamais cessé. Car si vous ne travaillez plus en ses murs, nous continuons pourtant à profiter de votre expérience et de vos conseils. Cette expérience nous a été précieuse en particulier pendant la crise sanitaire qui a été un véritable défi organisationnel pour l'UNESCO. Et si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour que vous puissiez guider encore notre Organisation, pour garantir sa pérennité dans le temps long. Je pense, en particulier, aux réflexions sur l'assurance-maladie que vous avez soumises au Conseil exécutif.

M. Xing Qu exprime son admiration à l'égard de l'engagement et du dévouement des anciens fonctionnaires, venant de toutes les parties du monde, parlant les différentes langues. Il constate que nous constituons une véritable équipe, nous représentons une diversité que l'UNESCO se doit de toujours encourager, cette Organisation si précieuse qui aborde toute sorte de sujets, de l'histoire ancienne aux innovations contemporaines. Enfin, le DDG souligne l'importance de la coopération entre les générations. L'UNESCO aide les plus jeunes à parvenir à des niveaux de connaissance élevés et les plus anciennes à vivre une retraite bien méritée tout en continuant de faire partie d'une véritable famille.

Le Président de séance remercie beaucoup le Directeur général adjoint.

Georges Kutukdjian le remercie à son tour au nom de l'AAFU et souligne combien précieux est son encouragement à garder le lien avec l'UNESCO et les fonctionnaires internationaux en activité.

M. Xing Qu reprend la parole pour souligner combien il apprécie cet échange régulier avec tous, dont il se sent très proche

Jacques Rao ajoute que l'Assemblée générale sera reconnaissante à M. Xing Qu de transmettre à la Directrice générale, Mme Audrey Azoulay, un message d'amitié et plein succès à la suite de sa brillante réélection. Il souligne aussi la qualité des rapports avec les différents services de l'Organisation.

Point 4 : Election des scrutateurs

Le Président de séance présente les candidats aux postes de Scrutateurs : Aimée Ravonison et Wolfgang Vollmann. Ceux-ci sont élus à l'unanimité, par acclamation.

Point 5 : Adoption de l'ordre du jour (doc.30 A/1)

Aucune demande d'adjonction à l'ordre du jour n'étant proposé, celui-ci est adopté tel quel, à l'unanimité, par acclamation.

Point 6 : Approbation du Compte-rendu de la vingt-neuvième session ordinaire (doc.30 A/2)

Ce Compte-rendu est adopté à l'unanimité, par acclamation. Des remerciements chaleureux sont adressés au Rapporteur, Georges Poussin.

Point 7 : Présentation des candidats au Comité exécutif (doc. 30 A/3) et Point 12 : Résultat de l'élection de quatre membres au Conseil exécutif

Le Président de séance présente les candidats au Comité exécutif.

Quatre postes sont à pourvoir statutairement pour un mandat de trois ans.

D'autre part, suite à la démission d'un membre en cours de mandat, un cinquième poste doit être pourvu pour les deux années restantes.

Les candidats sont Odile Blondy, Raul Boyle et Josette Erfan, pour une réélection, et Ana Dumitrescu et Birgitte Moeller, nouvelles candidates. Josette Erfan a fait savoir qu'elle accepterait d'occuper le poste au Comité exécutif pour une période de deux ans.

Après avoir donné la parole aux candidats qui font part de leurs motivations, tous présents physiquement ou en distanciel, sauf Josette Erfan excusée pour raisons personnelles, Jacques Rao soumet ces candidatures à l'agrément de l'Assemblée.

Le nombre des candidats correspondant au nombre de postes à pourvoir, les cinq candidats sont immédiatement élus ou réélus, selon les circonstances, à l'unanimité, par acclamation, conformément au Règlement intérieur. Leur mandat commencera le 1^{er} juillet 2022.

Le Président de séance remercie enfin les deux membres sortants du Comité exécutif qui ne se sont pas représentés, Mmes Nguyen Thi Phi et Vèrene Seret Mukamusoni pour leurs contributions passées.

Point 8 : Rapport annuel du Comité exécutif

a) Présentation du Rapport annuel (doc.30 A/4)

1° Le Président de l'AFFU indique que le Rapport écrit étant assez complet, il se limitera à deux observations :

- La première concerne une activité importante qui n'a pas été mentionnée dans ce document. Il s'agit de la demande faite par le Comité exécutif à la Présidente du Conseil exécutif de donner la parole au Président de l'AFFU pour l'hommage aux fonctionnaires internationaux anciens et actuels, en décembre 2020 (texte publié dans LIEN), et, à la 214^e session, dans le cadre de l'examen du point relatif au Plan de financement à long terme que la Directrice générale a présenté de manière préliminaire. L'AFFU a préparé un document à ce sujet qui a été communiqué aux membres de l'AFFU.

La question de ce Plan fera l'objet du Point 10 de l'ordre du jour de la présente Assemblée générale avec la participation des Directrices de BFM et HRM mais, d'ores et déjà, Georges Kutukdjian appelle l'attention sur un point crucial : la Directrice générale a été invitée par le

Conseil exécutif à présenter, non à la prochaine session mais à celle du printemps de 2023 un document avec des propositions. Celui qui sera présenté aujourd'hui au point 10 de l'Ordre du jour comporte des grandes lignes sur la manière dont le Secrétariat pense devoir aborder la question. Entre maintenant et la session du printemps 2023, il importe de travailler, main dans la main avec le Secrétariat, pour que les propositions éthiquement et juridiquement acceptables. En outre, il sera nécessaire que les retraités participent à la prochaine Assemblée générale des participants de la CAM qui traitera aussi du sujet.

- Georges Kutukdjian remercie chaleureusement tous les membres du Comité exécutif dont il souligne les très grandes qualités, l'intelligence, le dévouement et l'esprit d'équipe. Ce propos est suivi d'applaudissements nourris.

2° La Vice-Présidente, Josiane Taillefer, évoque la fiscalité et les pensions.

Elle indique qu'outre les permanences du jeudi après-midi avec beaucoup de visites elle a conseillé les membres de l'AAFU par téléphone et par email. Aux points évoqués dans le Rapport, elle souhaite ajouter quelques remarques concernant des questions qui ont souvent été évoquées. Elle indique, au préalable la venue à Paris dans deux jours de Mme Rosemarie McClean, Cheffe exécutive de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), et de ses adjoints Elle souhaite que les membres fassent connaître avant le lendemain soir les questions qu'ils souhaiteraient voir évoquées lors de la rencontre prévue avec le COMEX.

Elle évoque ensuite une pétition qui a circulé concernant une externalisation prétendue de la gestion des avoirs de la Caisse des pensions. Il s'agit d'une « fake-news ». La Caisse a diversifié ses placements selon les lois des marchés financiers. Le Comité des placements, placé sous l'autorité directe du Secrétaire général des Nations Unies, a indiqué une croissance de 30% du portefeuille de la CCPPNU entre mars 2020 et mars 2022, ce qui est considérable dans les circonstances actuelles. 18% du portefeuille concernent des produits nouveaux qui sont à revenus fixes. Or si ces revenus fixes ne sont pas assurés, ils peuvent provoquer une baisse de rendement de l'ensemble du portefeuille. Le Comité s'est précisément rendu compte qu'il y avait un manque de rentabilité de ces placements qui, normalement, devraient garantir des intérêts substantiels. Le problème provient d'un manque de personnel compétent au sein de la Caisse des pensions pour ce genre de placements. Les recrutements nécessaires ont été autorisés par l'Assemblée générale des Nations Unies. En attendant, comme mesure transitoire, le Comité a décidé de faire gérer par des agents extérieurs la gestion de l'ensemble de ces 18%. Cela signifie que les fonds restent bien à l'intérieur du portefeuille de la Caisse des pensions et que l'ensemble des protocoles sera respecté. Les placements seront, en revanche, faits de manière plus rentable. Il n'est donc pas question d'externalisation de la Caisse des pensions qui se porte très bien.

Josiane Taillefer ajoute que la Caisse des pensions participe aux efforts de préservation du climat en ayant sorti 35% des produits carbonés dans ses investissements.

La Vice-Présidente précise par ailleurs que la revalorisation des pensions est intervenue en tenant compte de l'indice des prix à la consommation (IPC), communiqué par tous les Etats membres.

Pour finir, elle évoque la question du Certificat des droits à pension numérisé (DCE) et les réticences de certains retraités à livrer leurs photographies pour les être archivées par la CCPPNU.

Pierre Sayour, Vice-président de l'AG, invité à prendre la parole par Jacques Rao, ajoute que la Caisse des pensions n'a jamais eu la compétence, en interne, pour gérer certains aspects du patrimoine détenu par la Caisse, comme l'immobilier, qui ne représente qu'un petit pourcentage il est vrai. Il veut en cela souligner la nécessité de faire appel à des compétences extérieures autant que de besoin, ce qui n'a rien de vraiment nouveau et est d'autant plus nécessaire qu'il est recommandé de ne pas effectuer

les placements seulement en actions et obligations. Il souligne aussi l'importance de la question de la protection sanitaire des expatriés, anticipant sur le Point 10 de l'ordre du jour.

3° Le Vice-Président, Patrick Gallaud, évoque les activités culturelles.

Sans reprendre tout ce qui figure dans le Rapport, il met le projecteur sur quelques initiatives :

- les visites d'expositions organisées par Josette Erfan qui ont pu continuer de manière virtuelle pendant la pandémie et reprendre sur le terrain depuis septembre dernier. Les membres sont invités à faire des propositions ;
- les cours de Ta Chi qui sont de nouveau organisés ;
- le Club « Un auteur, une œuvre, une heure » par visio-conférences qui devrait recevoir encore un romancier avant les vacances, peut-être en présentiel ou en hybride ;
- le Club « Mémoire et avenir », animé par Neda Ferrier, dont les réunions en visio-conférences sont accessibles sur le site. Des suggestions seront aussi les bienvenues ;*
- le site Internet de l'AFFU complètement refondu avec une nouvelle rubrique sur l'histoire de l'UNESCO qui comporte certains documents inédits. Patrick Gallaud insiste sur la facilité d'accès à ce site qui contient trois nouvelles de l'Organisation, mises à jour quotidiennement ; il ajoute que ce site, largement fréquenté, touche un public beaucoup plus large que les membres de l'AFFU et insiste beaucoup pour que ces derniers n'hésitent pas à le consulter davantage encore ;
- la revue « Liens », sous la responsabilité de Monique Couratier, dont trois numéros ont été publiés et mis en ligne, le dernier portant sur le 75^e anniversaire de l'Organisation avec un message de la Directrice générale, celle-ci témoignant ainsi de son attachement aux anciens fonctionnaires.

b) Discussion générale

Une intervenante indique que les fonctionnaires qui perçoivent leur pension suivant la filière dollar ont eu une augmentation 8,6 % au premier avril 2022, contrairement aux retraités percevant leur pension suivant la double filière. Georges Kutukdjian précise que la raison en est la forte inflation aux Etats-Unis qui a des répercussions sur l'indice des prix à la consommation.

Une autre intervenante souligne aussi l'importance de l'organisation de la célébration du centenaire de M. M'Bow qui ne doit pas être oubliée. Elle est approuvée par l'AG.

La Vice-Présidente ajoute des indications concernant les délais d'envoi de la déclaration d'impôt et la manière de la remplir et insiste sur le montant des amendes lorsque les impôts ne sont pas acquittés.

c) Approbation du Rapport

Le Rapport est adopté à l'unanimité par acclamation.

Point 9 : Rapport de la Trésorière pour 2021 (doc.30 A/5a)

Christine Bruyère indique que le solde créditeur est dû au don qu'une collègue très âgée a fait de son compte SEPU, d'un montant de 12 127 €. La subvention de l'UNESCO libellée en dollars est restée invariée. Le solde créditeur est ainsi d'à peu près 5 000 € mais il faut tenir compte de factures qui sont toujours envoyées en fin d'année. Il y a eu une dépense élevée en début d'année, l'UNESCO ayant changé son système informatique ce qui a obligé l'AFFU à renouveler quatre ordinateurs devenus obsolètes. La compensation est venue de l'absence de certaines réunions qui ont eu lieu en distanciel, permettant de faire l'économie de frais de mission.

Le compte solidarité s'est accru, aucune demande d'aide n'étant intervenue de collègues en difficulté. Le solde créditeur est de 41 000€ ce qui permettra de répondre à des demandes ultérieures.

Le compte loisirs est équilibré.

La réserve de l'AFFU donnerait la possibilité de faire face à d'éventuelles difficultés.

a) Rapport des Commissaires aux comptes pour 2021 (doc. 30A/5b)

Celui-ci est favorable. Mohammed Bachiri confirme en outre la nécessité de remplacer les ordinateurs et recommande que le changement s'étende aux « software » pour adapter les méthodes de travail.

La Trésorière prie le Commissaire aux comptes de l'aider dans cette recherche des moyens.

b) Quitus

Celui-ci est donné à la Trésorière par acclamation.

c) Budget prévisionnel pour 2023 (doc.30A/6)

Christine Bruyère présente ce budget équilibré qui ne peut avoir qu'un caractère approximatif.

Il est approuvé.

Le Président de séance rappelle la nécessité d'acquitter les cotisations.

Mohammed Bachiri recommande de le faire par Internet pour simplifier le processus

Point 10 : Plan de financement à long terme de l'assurance maladie après cessation de service (ASHI)

a) Présentation par Mme Magdolna Bona, DIR.BFM du document 214/EX 16, avec la participation de Mme Kazumi Ogawa, DIR.HRM

Mme Magdolna Bona présente les mesures soumises à l'examen du Conseil exécutif lors de sa 214^e session (document 214 EX/5.III et Addenda) dont elle souligne l'importance ainsi que la décision prises par ce Conseil après examen par la Commission financière et administrative.

Pour ce faire, elle fait usage d'un Power Point accompagnant en détail son propos.

Elle rappelle que, depuis 2014, les Nations Unies cherchent à réaliser une harmonisation entre les Agences qui ont des systèmes différents. Cela est difficile car celles qui accordent le plus ne veulent pas de réduction, tandis que celles qui accordent moins, ne veulent pas d'augmentation.

Le groupe de travail réuni cette année-là a montré qu'il n'existait ni vision commune ou harmonisée, ni une autorité centrale de supervision : il n'y a pas de vision harmonisée : chaque Organisation a établi son propre système d'assurance maladie.

Cette harmonisation n'a donc pas été obtenue mais des efforts doivent être faits pour y parvenir.

La plupart des Organisations ont adopté des mesures pour le financement à long terme et il y a un travail en cours au sein du Comité des finances et du Budget (FBC), placé sous la supervision du Comité de coordination inter-Agences, pour établir un niveau de réserve adéquat, ce qui a été autorisé par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Dans tous les cas, il serait nécessaire d'établir un système dont la durabilité à long terme soit assurée ce qui implique de réfléchir au processus de de financement.

A cet égard, il est clair que, pour tous les fonctionnaires actifs ou retraités des Agences, les droits acquis ne peuvent pas être remis en cause. Cependant, les conditions d'éligibilité pour bénéficier de ces droits ne sont pas les mêmes selon les Agences : dans certaines, il faut avoir accompli seulement cinq ans de service actif alors qu'à l'UNESCO, il s'agit de dix ans.

Pour ce qui concerne l'UNESCO en particulier, faisant suite à la recommandation de 2019 des Auditeurs externes qui soulignait l'importance de planifier et de garantir que l'UNESCO puisse faire face à ses responsabilités fiduciaires – ce qui conduisait déjà à l'élaboration d'une stratégie financière durable à long terme, le Conseil exécutif dans sa décision 210/EX 32, prise en novembre 2020, demandait à la Directrice générale de lui soumettre une analyse actualisée et des plans de financement – confirmant ainsi le besoin de la stratégie sus-indiquée.

En 2021, à sa 41^e session, par sa résolution 41 C/62, la Conférence générale, dans le contexte de l'examen et de l'approbation des états financiers annuels, a invité la Directrice générale à présenter les options de financement à long terme et le calendrier d'une telle stratégie.

S'agissant d'un Plan de financement à long terme pour l'assurance maladie après la cessation de service, DIR.BFM souligne trois éléments qui sont à prendre en considération : les coûts futurs des prestations médicales pour les retraités et les personnes à leur charge, le droit acquis et accumulé pendant le service actif de ces retraités dans l'Organisation et l'obligation de l'UNESCO de payer pour les retraités éligibles.

Elle précise que le financement n'est pas aligné, de fait, sur l'engagement. Ce financement à long terme représente 3,9 % du passif de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) - en juin 2021, 30,1 M de dollars. A la fin de 2020, 48,99 M de dollars restaient non financés. Il apparaît clairement que le mécanisme actuel de financement (1% des coûts du personnel par biennium est insuffisant et qu'il faudrait plus d'un siècle pour atteindre le niveau de l'engagement).

DIR.BFM indique que les principaux déterminants des engagements au titre de l'ASHI sont les suivants :

- le ratio personnel actif et retraité : il apparaît que, à l'UNESCO, la cotisation des participants actifs est plus élevée que celle des participants volontaires alors que les prestations versées aux participants actifs sont généralement inférieures. A noter que la part du personnel actif par rapport au personnel retraité est bien meilleure dans la plupart des autres Organisations des Nations Unies. A l'UNESCO, il y a un vrai problème de ratio, le nombre des fonctionnaires retraités ne cessant de croître alors que celui des nouveaux recrutés est en baisse (une préférence étant donnée à des contrats à court terme).
- la période d'acquisition des droits : on observe que : des périodes d'acquisition de droits plus longues ont tendance à exercer une pression à la baisse sur les engagements au titre de l'ASHI ; le montant des engagements de dépenses au titre de l'ASHI est bien plus faible pour les Organisations ayant un personnel nombreux ; toute augmentation de la période d'acquisition des droits pourrait ainsi réduire le passif ; cette mesure risquerait cependant affecter l'attractivité de l'UNESCO en matière d'emploi ;
- le transfert de risque à un tiers : le profil est différent selon qu'il s'agit d'un mécanisme d'auto-assurance ou d'un transfert de risque via un assureur tiers ou un système national de sécurité sociale ; à cet égard, l'utilisation des régimes d'assurances nationaux pourrait permettre de réduire le risque de 62% des remboursements de l'UNESCO qui sont effectués en France ;

- le niveau des prestations à verser aux participants éligibles : celui-ci détermine le coût total des engagements au titre de l'ASHI. A noter que les prestations actuellement versées par l'UNESCO sont déjà moins généreuses que celles d'autres Organisations des Nations Unies.

Dans sa décision approuvée à sa 214^e session le Conseil exécutif :

1. **Prends note** de l'évolution des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), des approches de financement à travers le système des Nations Unies, et des facteurs qui déterminent le montant des engagements au titre de l'ASHI;
2. **Prie** la Directrice générale d'examiner les modifications qui pourraient être apportées aux principaux déterminants des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), dans le but de réduire le montant global de ces engagements, en accordant une attention particulière aux possibilités offertes par le gouvernement du pays hôte, au Siège, pour le personnel et les retraités de l'UNESCO, et de lui rendre compte, à sa 216^e session, de son évaluation et des résultats de ses efforts;
3. **Prie également** la Directrice générale de fournir, dans le rapport qu'elle lui présentera à sa 216^e session, une proposition détaillée fondée sur l'évaluation susmentionnée pour le financement des futurs engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), en tenant compte des discussions tenues sur ce point à la présente session.

Mme Bona évoque en outre les contacts qui sont pris avec le pays hôte pour voir comment il serait possible d'éliminer le surcoût de 30% que les établissements de l'AP-HP facturent au personnel en activité et aux retraités couvert par la CAM.

Elle insiste enfin, fortement, sur le caractère préliminaire des réflexions et propositions ayant pour objet de guider l'élaboration des propositions qui seront soumises à la 216^e session du Conseil. Elle souligne à cette fin, l'importance des consultations qui seront menées dans l'intervalle, comme l'avait déjà dit Georges Kutukdjian avant que le point 10 soit abordé.

b) Questions et réponses

Le Président de l'AAFU pose plusieurs questions :

- a. Comment le Secrétariat envisage-t-il la suite des travaux fondée sur la décision du Conseil exécutif pour élaborer les propositions à soumettre à ce Conseil exécutif à sa session de printemps 2023 ? Est-ce qu'une feuille de route a été élaborée ?
- b. Pour un fonctionnaire qui a travaillé un certain nombre d'années à l'UNESCO en adhérant à la CAM, il s'agissait pour lui d'accumuler ses droits à l'assurance maladie après sa cessation de service. Comment cet acquis pourra-t-il être préservé sans risque d'un changement rétroactif ?
- c. Est-ce que le nouveau système qui serait mis en place, éventuellement avec le soutien de l'Etat-hôte, sera optionnel ou obligatoire ? Cela est important aussi pour les futurs candidats à des postes à l'UNESCO et dans le système des Nations Unies en général.
- d. Quel serait l'impact d'un nouveau système sur le financement de la CAM ? La multiplication des emplois à court terme à l'UNESCO et aux Nations Unies ne risque-t-elle pas d'avoir des conséquences néfastes à cet égard ?

1. Mme Bona répond que toutes ces questions devront être examinées dans une perspective à long terme et conservatoire. Elles manifestent une grande complexité. Il faut examiner tous les aspects dans le détail. Les Etats membres devront continuer à contribuer au financement. Il n'y aura pas de rétroactivité ; c'est une question de droits acquis. Ces droits concernent le principe de la couverture des frais médicaux. Cependant, le niveau peut être amené à changer, monter ou descendre. Il y a un lien évident avec la politique de recrutement. La tendance à préférer des contrats à court terme qui n'engendrent pas les mêmes droits mais réduisent les contributions est à prendre en compte. Cette tendance est liée aux capacités de financement : les Etats tiennent à la croissance zéro et les donateurs ne sont pas forcément favorables au paiement d'un personnel à long terme. Nous devons voir comment obtenir plus avec des moyens limités. Rien n'est décidé. On examine des hypothèses afin de voir ce qui peut être le mieux pour le personnel actif et retraité de l'UNESCO. Il doit y avoir beaucoup de consultations, de discussions dans le délai imparti.
2. Une intervenante considère que le transfert des risques à l'Etat français serait un recul et un déni des droits acquis au moment même où nous venons de récupérer l'exonération des contributions sociales sur nos revenus de patrimoine. Adhérer à la Sécurité sociale française conduirait au paiement de cotisations obligatoires (CSG, CRDS, CAPA,...) calculé sur le revenu de pension. Elle conteste en outre certaines approximations dans le document du Secrétariat et considère que des jurisprudences du Conseil d'Etat et d'autres tribunaux ne seraient pas respectées.
3. Une autre participante, demande des précisions sur la notion « d'éligibilité ».
4. Une autre oratrice mentionne le cas des personnes et de leurs familles qui retournent dans leur pays d'origine et ne peuvent pas utiliser le système français. Elle précise qu'elle doit payer pour le système dans son pays en plus de la contribution à la CAM.
5. Josiane Taillefer relève que dans sa présentation Mme Bona n'a pas fait mention de l'accord qui a été signé entre l'Organisation et les autorités françaises concernant les régimes de Sécurité sociale et les prestations familiales du personnel employé en France par l'UNESCO. Au vu des définitions contenues dans cet accord, il apparaît que seuls les membres permanents et temporaires de plus d'un an de contrat seraient couverts par le régime de prévoyance sociale établi par l'Organisation.
6. A la demande de DIR.BFM, le Président de séance donne la parole à M. Immo Welter, Secrétaire de la CAM, qui évoque les aspects juridiques des questions soulevées. L'examen de ceux-ci est confié à un spécialiste. Il souligne la nécessité du respect de textes qu'il faut prendre en considération. Il ajoute que l'utilisation du système français pour les fonctionnaires et anciens fonctionnaires français et ceux résidant en France peut être seulement envisagé s'il apparaissait qu'une telle option ne coûterait pas plus cher à l'UNESCO.
7. Mme Bona conclut qu'il y a deux processus à identifier :
 - le premier qui relève du dialogue avec les Etats membres et qui a pour objet de prévoir comment garantir que leur contribution sera pérenne à travers un engagement à long terme ;
 - le second porte sur les moyens qu'il faudrait adopter pour contenir les coûts de dépenses de la CAM. Pour cela, il faut établir un mécanisme durable, ce qui demande du temps et des concertations et qui pourrait passer par un accord avec le système français.

Elle insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'un côté les actifs, d'un autre les retraités et d'un troisième l'Organisation mais un système à trouver ensemble qui réponde à toutes les exigences.

8. En un dernier tour des interventions :

Un orateur revient sur la difficulté d'une coopération avec le système français qui passe par l'obtention d'une carte vitale.

Une intervenante s'interroge, dans le droit fil d'une précédente intervention, sur le cas des fonctionnaires de l'UNESCO qui prennent leur retraite dans leur pays d'origine et ne peuvent donc pas être couverts par le régime français.

Mohammed Bachiri souligne que les nouvelles règles qui seront établies devront s'appliquer à tout le personnel de l'UNESCO quelle que soit sa nationalité. Il indique que l'évolution se produit au sein du Système des Nations Unies grâce à la mise en place de nouveaux modes comptables auxquels l'UNESCO doit chercher à s'adapter. Le principe de solidarité doit continuer de s'appliquer au-dessus de tout. Il appelle à la poursuite du dialogue entre le Secrétariat et tous les acteurs concernés

9. M. Immo Welter confirme que le système doit être en pratique égal pour tous. Il ne faut pas que certains obtiennent des remboursements supplémentaires en utilisant plusieurs systèmes de manière complémentaire, ce qui serait illégal.

Point 11 : Élection des Commissaires aux Comptes

Le Président de séance présente les deux candidats : Mohammed Bachiri et Rosa Primois. Ceux-ci sont réélus à l'unanimité par acclamation.

Point 12 : Résultat de l'élection de quatre membres du Comité exécutif pour trois ans et d'un membre du Comité exécutif pour une durée de deux ans

Sans objet, les deux élections concernées ayant été obtenues par acclamation

Point 13 : Questions diverses

Aucune question n'est évoquée.

Point 14 : Clôture de la session

Après les remerciements émanant du Président de l'AAFU et du Président de séance, Jacques Rao conclut celle-ci par un appel à la Paix dans le monde et deux citations : Albert Einstein : « *Je ne sais pas comment sera la troisième guerre mondiale mais je sais qu'il n'y aura pas beaucoup de monde pour voir la quatrième* » et de John Fitzgerald Kennedy : « *L'humanité devra mettre un terme à la guerre ou la guerre mettra un terme à l'humanité* ».

La clôture de l'Assemblée générale est proclamée à 18 heures.